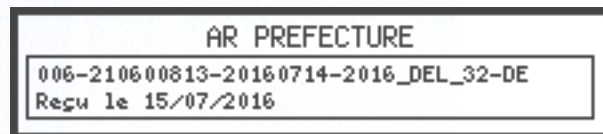


Mairie LE MAS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 juillet 2016
2016/DEL/32

Nombre :

De conseillers en exercice : 10
De présents : 10
De votants : 10

L'an deux mil seize, le quatorze juillet
Le Conseil Municipal de la commune du Mas
Etant réuni au lieu ordinaire des ses séances, après convocation légale, sous
La présidence de M. Fabrice LACHENMAIER

Etaient présents tous les conseillers en exercice.

Un scrutin a eu lieu, Claire Dely a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Objet :

Prix broyage des végétaux

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie le 14/07/2016
et que la convocation
du Conseil avait été faite
le 06/07/16.
Le Maire,

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un
broyeur professionnel mobile (sur châssis) permettant de traiter les branches coupées
dans le cadre de l'entretien des parcelles publiques. Il propose de mettre à disposition
cet outil ainsi que le personnel formé pour une utilisation sur site (limite communale)
avec une participation de 15 € l'heure – toute heure commencée étant dûe- (coût
correspondant à la l'heure de travail de l'employé, le déplacement, l'essence et
l'amortissement du matériel). Les Massois doivent prendre rendez-vous auprès de la
mairie pour bénéficier de ce service.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
-décide d'appliquer un tarif de 15€ l'heure pour la mise à disposition d'un broyeur et
d'un agent communal sur rendez-vous dans le cadre de sa politique de gestion des
déchets verts.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que sus dits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Fabrice Lachenmaier

